



FO EN ACTION SPECIAL ASC – DOTATIONS 2021

05 / 11 / 2020



DOTATIONS CSE 2021

Tous les salariés de Pole-Emploi sont éligibles aux dotations CSE dès le premier jour de leur quatrième mois de contrat (tout contrat hors contrat Service Civique)

Les demandes de dotations sont à faire sur le site du CSE PE ARA : www.cse-peara.com

Les dates butoir pour les commandes des chèques vacances et/ou culture pour l'année 2021 sont :

25 MARS 2021 – 27 MAI 2021 - 29 OCTOBRE 2021

DOTATIONS	MONTANT	FORME ET/OU UTILISATIONS
VACANCES, LOISIRS, SPORT, BILLETTERIE	460 €	- remboursement sur facture, - chèques vacances, chèques lire
ENFANT DE MOINS DE 18 ANS	Revenu fiscal du foyer < 40 000 € = 290 € > 40 000 € = 260 €	- participation à une location, une activité du CSE
ENFANT SCOLARISES 15 à 25 ANS	Revenu fiscal du foyer < 40 000 € = 100 € > 40 000 € = 80 €	- Chèques vacances, chèques lire
ENFANT HANDICAPE	Moins de 20 ans : 1 500€ De 20 à 27 ans : 1 200 €	- Allocation versée annuellement
EVENEMENTS FAMILIAUX - mariage, PACS, naissance, adoption, départ à la retraite - décès : agent, conjoint enfant fiscalement à charge	- 100 € - 500 €	- Chèques cadeau - Allocation-

Une ligne budgétaire de 70 000 € a été votée pour les fonds de secours. Les demandes concernant cette aide sont à faire sur le site de CSE PE ARA.

FO est à vos côtés et reste joignable:

☑ - ☎ - 06 17 64 67 47

☑ - ✉ - syndicat.fo-ara@pole-emploi.fr

☑ - via notre site :

www.fo-pole-emploi-ara.fr

☑ - via Facebook :

www.facebook.com/FO.PE.ARA

☑ - via YouTube /

https://www.youtube.com/channel/UCoBAjBh5j_EIRz0jVq0b6vw/about

